



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuaire

Question écrite n° 72959

## Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur le fonctionnement des « pages jaunes ». Les pages jaunes sont un moyen pour les petits artisans de se faire connaître des habitants de leur quartier, en leur offrant l'accès à un service de grande proximité. L'annonce est onéreuse pour une entreprise de petite taille, mais elle représente un investissement et parfois le seul vecteur de publicité possible. En examinant la liste des inscrits par activité dans un arrondissement, on observe que le nombre d'annonces est disproportionné par rapport au nombre d'entrepreneurs effectivement présents localement. Ainsi certains annonceurs ne disposent-ils que d'un « local boîte aux lettres » dans l'arrondissement, ou, localisés dans Paris, ont payé pour que leur annonce figure dans plusieurs arrondissements, ou enfin apparaissent à plusieurs reprises, sous plusieurs noms différents. Cette situation est préjudiciable aux petits artisans locaux dont l'annonce se trouve dévalorisée, au milieu d'une longue liste de concurrents. Aussi, il lui demande de bien vouloir informer la représentation nationale de la façon dont fonctionne le système d'annonces professionnelles dans l'annuaire des « pages jaunes ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Bloche](#)

**Circonscription :** Paris (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72959

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8487